

*Les crédits*

Comme je l'ai déjà dit, le Budget des dépenses principal ne peut incorporer les mesures budgétaires que la Chambre doit approuver au moyen d'une mesure législative. De la même manière, le budget prévoit des dépenses pour lesquelles l'autorisation du Parlement sera sollicitée plus tard, cette année, lorsqu'elles figureront dans le Budget des dépenses supplémentaires, une fois que le détail des programmes sera bien établi et approuvé. En outre, des décisions budgétaires ont été prises trop tard pour être publiées dans les documents budgétaires. Les députés n'ignorent pas que le Budget des dépenses a été déposé le lendemain de la présentation du budget à la Chambre.

Ce ne sont là que trois des nombreuses considérations d'ordre technique qui font que le Budget des dépenses et les prévisions budgétaires diffèrent cette année comme tous les ans. C'est là une situation normale qui est due à des restrictions législatives.

Je tiens à assurer aux députés que nous avons, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, les contrôles internes nécessaires pour réaliser toutes les épargnes qui sont annoncées dans le budget. L'information que les députés recherchent figurera dans les comptes publics. C'est dans le rapport, et non dans le Budget des dépenses, que les députés peuvent s'attendre de voir conciliées les dépenses prévues dans le budget avec les dépenses ministérielles réelles.

La réduction de la fonction publique n'était pas un objectif de l'examen des programmes. Il est bientôt devenu évident, toutefois, que des changements de cette envergure exigeraient une réduction des effectifs fédéraux. Nous avons donc mis au point un programme d'options pour aider les ministères à procéder aux réductions prévues, et les employés touchés à passer du secteur public au secteur privé. Nous avons l'intention de traiter tous nos employés de façon juste et raisonnable.

Ces options comprennent le Programme d'encouragement à la retraite anticipée et le Programme d'encouragement au départ anticipé. Notre but, en présentant ces mesures et d'autres mesures de transition, des programmes de formation, des programmes d'orientation, par exemple, est d'être juste à l'égard tant des contribuables que des fonctionnaires fédéraux touchés. Les programmes de rationalisation que nous avons mis en place assurément, je crois, un équilibre entre ces objectifs.

Bref, j'ai hâte que l'administration soit plus petite, plus efficace et moins coûteuse. Je crois que nous pouvons établir une administration et une fonction publique qui satisferont davantage les employés, la clientèle qu'ils servent et les contribuables que nous servons tous.

J'estime que les députés devraient adopter le Budget des dépenses 1995-1996 tel quel, car il reflète des mesures décisives visant à atteindre nos objectifs financiers. Il prouve que nous sommes déterminés à être financièrement responsables en offrant aux Canadiens les services de qualité dont ils ont besoin et qu'ils peuvent s'offrir.

• (1540)

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, le discours de l'honorable collègue d'en face me motive davantage à intervenir contre les crédits de 1 329 481 000 \$ au Programme d'emploi et d'assurance, qui sont partis du Fonds d'investissement en ressources humaines, puisqu'il vient de dire que ces crédits sont le résultat d'une révision, d'un examen que le gouvernement fédéral a fait et qui l'ont amené à conclure que les crédits qui restent là sont ceux qu'il est le plus à même d'utiliser de façon efficace pour le Canada, pour les Canadiens et les Canadiennes.

C'est ici le lieu et le moment de dire que toutes ces politiques, qui sont des politiques de développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi, dont les crédits qui sont devant nous sont l'instrument, que ces politiques, au Québec en tout cas, font l'objet d'un consensus. La population veut, par ses représentants, que ces politiques dépendent du Québec.

Pendant la tournée que nous avons faite sur la réforme des programmes sociaux, nous avons entendu l'Association des manufacturiers, donc en décembre 1994, dire ceci, dans leur mémoire: «Ces mesures concernent principalement les programmes de formation professionnelle, les régimes d'apprentissage, les régimes de création directe d'emplois ou d'adaptation de la main-d'oeuvre.» L'Association des manufacturiers du Québec a clairement indiqué que ces mesures actives devaient être la responsabilité du gouvernement provincial, en ce qui concerne le rapatriement au Québec des budgets fédéraux consacrés au développement de la main-d'oeuvre.

Les centrales syndicales n'étaient pas en reste. Elles disent ceci: «Cependant, en lançant le débat sur la réforme des programmes sociaux, le gouvernement confirme aussi nos appréhensions en matière constitutionnelle, à savoir que l'équipe en place à Ottawa est animée par un profond désir de faire, au Canada, un pays fortement centralisé. Cette volonté qui transparaît dans tout le Livre vert du ministre Axworthy heurte de front celle qui s'exprime de façon dominante au Québec et, contrairement aux visées fédérales, nous, de la CEQ, de la CSN et de la FTQ, croyons fermement que seule la récupération pleine et entière de la maîtrise d'oeuvre par le gouvernement du Québec de tous les leviers économiques, sociaux et culturels créera l'environnement propice à l'épanouissement de toutes les potentialités de la société québécoise.» C'est signé CEQ, CSN et FTQ.

Après l'Association des manufacturiers du Québec, après les centrales syndicales, est-il besoin de rappeler que cette constante de la volonté de contrôler la formation professionnelle, mais davantage le développement de l'emploi et de l'employabilité, s'est manifestée tout au long de l'histoire du Québec. Alors, quand l'honorable ministre vient dire qu'ils ont évalué que les crédits qui sont là sont ceux qui sont les mieux à même d'exprimer l'efficacité des décisions qu'Ottawa peut prendre, permettez-moi de lui dire respectueusement qu'en ce qui concerne le Québec, en tout cas, il erre.